



Pays/REGION Right2Grow



MALI

Partenaire responsable

OMAES-CN-CIEPA

Titre de l'activité :

Le succès du plaidoyer de la société civile relatif à l'intégration du Droit à l'alimentation et l'eau WASH dans le projet de Constitution de la République du Mali

À quel objectif ou à quel chemin de la théorie du changement du pays cette activité est-elle liée ?

Le gouvernement national et les entités décentralisées adoptent et intègrent une approche intégrée et multisectorielle de la dénutrition dans les politiques, les plans d'action et les allocations budgétaires grâce à des processus participatifs des OSC.

Mots clés (#)

#Constitution #Droit #Alimentation #Eau #Reconnu

Durée approximative

7ans : 2016-2023 (vote du référendum constitutionnel de 2023)

Budget en EUR ou CFA

24 640 €

Contact

Nom & Prénoms : Massaman Sinaba
 Poste : Chargé de Programmes OMAES
 Email : msinaba@omaes.org
 Tel : +223 76 12 43 40/66 73 91 07

Nom & Prénoms : Issouf Traoré
 Poste : Point focal technique Scaling Up Nutrition
 Email : tisouf12@gmail.com
 Tel : 223 79 28 33 47/69 74 85 30

Nom & Prénoms : Tabalaba Boureïma
 Poste : Directeur Exécutif CN-CIEPA/WASH, Point Focal National SWA (société civile)
 Email : tabalabab@yahoo.fr
 Tel : +223 76 02 18 50

Contexte

La malnutrition aiguë au Mali présente un niveau toujours inquiétant. L'enquête nutritionnelle (SMART) de 2022, révèle une prévalence de la MAG (Malnutrition Aigüe Globale) au niveau national de 10,8% et une prévalence de la MAS (Malnutrition Aigüe Sévère) de 2,1% dépassant le seuil d'urgence de 2% de l'OMS. La nutrition occupe une place de choix dans l'agenda des Autorités de la Transition à travers l'engagement du Mali au Sommet N4G qui se traduit :

- Sur le plan politique par l'intégration de la nutrition dans les plans de développement depuis le CREDD (Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable) jusqu'aux PDSEC (Plan de Développement Social, Économique et Culturel des Collectivités)
- Dans les budgets/programmes par le renforcement des plateformes multisectorielles et multi-acteurs en faveur de la nutrition au niveau décentralisé et déconcentré et l'adoption d'une loi sur la commercialisation des substituts du lait maternel et la constitutionnalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Sur le plan financier par la mobilisation des ressources financières chaque année pour l'achat des ATPE, à financer 15% du PAMN 2021-2025 et à mobiliser les ressources financières en faveur de la nutrition à travers des mécanismes innovants tels que le dossier d'investissement du GFF et l'initiative Unitlife d'ici 2025.

Sur le plan programmatique par la réduction de la prévalence de la malnutrition chronique de 3% d'ici 2025.

JUSTIFICATION

L'adhésion du Mali au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels implique pour lui d'inscrire le Droit à l'Alimentation dans son arsenal juridique notamment dans sa constitution mais le degré de mise en œuvre des traités internationaux et des lois nationales garantissant tout ou partie de ce droit reste limité. Or les directives volontaires ayant été signées par tous les Etats membres de la FAO, elles permettent aux citoyens et à la société civile d'engager un dialogue avec les Etats en référence à des recommandations qu'ils se sont donnés eux-mêmes.

Le droit à l'alimentation constitue donc un élément central et cohérent des droits humains économiques, sociaux et culturels. Au cours des 20 dernières années, il a ouvert la voie au développement de ces droits humains au sein de la société civile et de l'ONU. Les directives de la FAO sur le droit à l'alimentation représentent un nouveau pas en avant important : pour la première fois dans l'histoire, les États ont élaboré des directives relatives à la réalisation du droit à l'alimentation en tant que droit humain. Les 155 États parties prenantes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont tenus d'atteindre cette pleine réalisation dès que possible en vertu du droit international. Il est à noter que tous les autres États, en approuvant les directives, ont affirmé que le droit à l'alimentation est un droit humain individuel.

En participant à ce processus d'influence de longue haleine, Right2Grow a permis de reconnaître le droit à l'eau, l'assainissement et l'alimentation un changement concret et significatif dans la constitution du Mali.



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les résultats issus de l'analyse du contexte de l'application des engagements en matière de mise en œuvre de la concrétisation du Droit à l'Alimentation Adéquate (DAA) au Mali, ont abouti au constat que, le Mali a reconnu et ratifié plusieurs traités et conventions internationaux contraignants et non contraignants qui reconnaissent le Droit à l'Alimentation de façon implicite et explicite comme une partie intégrante des « Droits de l'Homme ».

A cet effet, l'adoption d'une nouvelle Constitution le 25 février 1992, a été l'occasion pour le Mali de s'engager sur la voie de l'Etat de droit, de la démocratie pluraliste et de la décentralisation. Cette mutation constitutionnelle a favorisé la participation des communautés au processus de développement du pays, en général, et de leurs localités, en particulier.

Dans le préambule de cette Constitution, le Mali réaffirme son engagement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 et aux autres instruments juridiques régionaux et internationaux pertinents. En outre, il s'est engagé à promouvoir tous les droits des populations et particulièrement ceux de la femme, de l'enfant et des autres personnes ou groupes vulnérables à travers les stratégies et politiques en cours. Cependant, le droit à l'alimentation et à l'eau n'a pas été consacré de façon explicite, il est resté dilué dans les droits sociaux, d'où le plaidoyer de la société civile pour la constitutionnalisation de ces droits.

Étapes clés de l'organisation et de la mise en œuvre	Quel est le budget nécessaire ?	Quelles sont les personnes impliquées(fonction) et leur rôle?
1. AVIS N°2017-01jCCMj Réf. du 06 Juin 2017 relatif à la constitutionnalité de la Loi n°2017-031/ AN-RM du 2 juin 2017 portant révision de la Constitution du 25 février 1992	Draft de TDR, Document Projet, Responsable Projet et assistant, Chargé Média, Responsable Renforcement Des capacités (le comité d'organisation)	Les Conseillers de la cour suprême ont émis l'avis
2. Adoption par l'Assemblée Nationale de l'amendement N°10 AU LIEU DE : Article 115 L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus. LIRE : Article 17 : l'éducation, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, l'alimentation, la nutrition et la protection sociale constituent des droits reconnus. 8 Motivation : - Erreur matérielle - Prise en charge de la dimension alimentation et nutrition.	NA	Vote de l'amendement par les députés
3. Le Conseil des Ministres du 21 juin 2017 a décidé du report à une date ultérieure du référendum constitutionnel initialement prévu pour le 09 juillet 2017	NA	Décision du conseil des Ministres sur le report du référendum constitutionnel
4. L'Etude Documentaire sur l'Etat des Lieux de la Mise en Œuvre des Engagements du Gouvernement en Matière de Droit à l'Alimentation (octobre 2017)	4 573.4 €	Choix du prestataire par le comité de sélection composé du chef de projet, du comptable et des mobilisateurs Le Consultant mène la recherche documentaire et des entretiens avec les acteurs

5. Restitution du rapport d'étude à la coalition nationale sur le droit à l'alimentation (Mars 2018)	1 949.8 €	Le Consultant restitue aux Membres de la Coalition Nationale sur le Droit à l'Alimentation pour leur permettre de s'approprier du rapport
6. Elaboration du document de positionnement de la société civile malienne sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Note politique Octobre 2018)	6 097.9 €	L'organisation de la société civile recrute un Consultant/personne ressource pour élaborer une note politique
7. Lancement de la campagne nationale de plaidoyer avril 2019	4 436.2 €	Les organisations de la société civile s'associent (OMAES-AMASSA) pour organiser la campagne de plaidoyer, Les Représentants des départements ministériels pour tenir le discours de lancement Les Parlementaires réceptionnent le document de positionnement Le partenaire ICCO finance la campagne et recrute des artistes pour réaliser un sketch sur le thème, des journalistes pour la couverture médiatique, OSC et OCB parties prenantes à la campagne
8. Décret 2019/0016 du 14 janvier 2019 portant nomination du Comité d'expert pour la réforme constitutionnelle	N/A	Président de la République
9. Transition politique au Mali à partir d'août 2020	N/A	Autorité de transition
10. Création par décret numéro 2022-0342/PT-RM du 10 juin 2022 de la commission de rédaction de la nouvelle constitution composée de 25 membres		Le Président de la Transition nomme les membres de la commission de rédaction

11. Ateliers R2G de plaidoyer auprès des membres du Conseil National de Transition, du Cabinet du ministère de la Refondation, la Mission d'appui aux réformes de l'Etat, les Directions régionales de la Santé, de l'hydraulique, de l'Assainissement sur la constitutionnalisation de l'Eau, de l'assainissement et de la Nutrition sur la constitutionnalisation du droit à l'alimentation et du WASH (septembre et décembre 2022)	Budget atelier OMAES R2G - CNT septembre 2022 : 4 838.7 € Budget atelier CN-CIEPA décembre 2022 : 2 744 €	OMAES-CN-CIEPA organisent l'atelier de plaidoyer en invitant les Membres du Conseil national de la transition et les Responsables politiques et administratifs des différents ministères
12. Adoption de l'avant-projet de Constitution de la République du Mali en octobre 2022 qui prend en compte l'alimentation (article 10) et l'assainissement (Article 22)	N/A	Le Président de la Transition valide l'avant-projet de la nouvelle constitution
13. Création de la commission de finalisation de la nouvelle constitution 12 décembre 2022	N/A	Le Président de la Transition proclame la nouvelle constitution
14. Adoption du projet de Constitution de la République du Mali en février 2023 qui prend en compte l'alimentation et l'eau (article 10) et l'assainissement (Article 22)	N/A	Le Président de la transition nomme les membres de la commission de finalisation

SUIVI DES RÉSULTATS

Les réunions ponctuelles tenues par la société civile avec les membres du Conseil National de la Transition, la mission d'appui à la refondation de l'Etat, ont permis de faire le point de l'état d'évolution, sanctionné par un compte-rendu. Les contacts/visite permanent(e)s auprès des responsables politiques et administratifs, les membres du Conseil National de Transition et les journalistes.

RÉSULTATS OBTENUS

L'alimentation et l'eau (article 10) et l'assainissement (Article 22) ont été reconnus comme droits constitutionnels au Mali en 2023

BONNES PRATIQUES

- S'assurer de la disponibilité et de l'engagement des acteurs sur le sujet de droit à l'alimentation et l'eau
- Synergie entre les OSC partenaires de mise en œuvre de Right2Grow , les services techniques et les membres du CNT ont permis d'influencer l
- Collaboration avec les membres du CNT dans le cadre de l'influence en faveur de l'intégration de la nutrition et du Wash dans le projet de constitution et sa validation
- Engagement des champions SUN spécifiquement celui au niveau du CNT a facilité les interactions entre Société Civile et le conseillers nationaux et a aussi facilité l'intégration du droit à l'alimentation dans le projet de constitution
- S'assurer que la communauté perçoit l'importance de ce droit fondamental comme une réponse à leur besoin
- Il faut que le contexte politique soit favorable à cette priorité (intérêt des décideurs)
- Disposer d'une expertise de personnes ressources de plaidoyer sur le sujet
- L'importance d'avoir une société civile bien organisée, reconnue par les autorités et capable de porter le plaidoyer au plus haut niveau. La société civile au Mali est très influente et est reconnue comme un acteur incontournable par les autorités. De ce fait, le gouvernement a mandaté la société civile pour sensibiliser la population sur l'importance de l'alimentation, de l'eau et de l'assainissement afin que le référendum sur la nouvelle constitution passe. Cela n'a pas été confié aux partis politiques par exemple.
- S'assurer de l'implication de la société civile à toutes les étapes de l'élaboration de la nouvelle constitution : la société civile malienne était représentée dans la commission nationale d'élaboration de la constitution jusqu'à la commission de finalisation de l'élaboration de la constitution (la société civile a même réussi à obtenir 4 sièges dans cette commission dont un siège pour OMAES, partenaire R2G alors que tous les autres groupes n'avaient qu'un siège)

- Identifier au niveau du parlement les groupes parlementaires se rapportant à la thématique qui pourront porter les messages auprès du parlement. Dans le cas du Mali, il s'agissait du groupe parlementaire WASH et Nutrition.
- Renforcer les parlementaires et les assistants parlementaires sur les thématiques WASH et nutrition de sorte à les faire voir l'intérêt et la pertinence du sujet, notamment en les incluant dans toutes les activités du programme
- Identifier au sein du Conseil National de Transition (gouvernement) les membres issus de la société civile, qui peuvent potentiellement être des alliés.
- Adopter une approche collaborative durant le processus de plaidoyer : aborder la relation avec les autorités comme une collaboration, et non comme un affrontement. Le Mali a toujours collaboré avec les autorités, en associant les parlementaires à toutes les étapes du processus de consultations avec la société civile par exemple. Les autorités sont d'abord des partenaires avant d'être des acteurs à influencer.
- Développer un plan d'action avec les parlementaires sur la nutrition et la WASH visant l'effectivité du droit à l'eau et à l'alimentation.
- Cibler les réseaux de journalistes en lien avec la thématique et cultiver un lien et une communication permanente avec eux :
 - 1.) Le Mali a travaillé avec le réseau des journalistes WASH et Nutrition pour informer la population et passer les messages clés sur le sujet. Les médias ont joué un rôle clé d'information pendant la campagne pour le « oui » du référendum.
 - 2.) Une rencontre annuelle a été organisée avec les journalistes en vue de l'élaboration d'un plan d'actions et de communication sur le sujet.
 - 3.) Right2Grow a également appuyé la mise en œuvre de leur plan d'actions ou encore organisé un concours des journalistes sur les questions de WASH et Nutrition. Les journalistes sont des alliés de long terme. Leur permettre de développer leur influence est également une façon de rendre plus visible nos messages. Le réseau des journalistes de la sécurité alimentaire malien vient d'intégrer une alliance de l'Afrique de l'Ouest et du centre par exemple, ce qui offre directement à R2G une nouvelle tribune.
- Identifier les champions en nutrition (leaders communautaires, chefs religieux, artistes) et s'appuyer sur eux pour :
 - disséminer les bonnes pratiques auprès de la population. A l'instar des journalistes, ils ont joué un rôle clé pour sensibiliser la population à l'importance d'inclure le droit à l'alimentation, à l'eau et à l'hygiène dans la constitution et de voter oui au référendum.
 - participer aux instances de prise de décision (Etat, partenaire technique et financier, organisations de la société civile/communautés) et commissions influentes. La championne Feue Oumou Diarra dite Dièma, animatrice à la radio nationale (ORTM), était membre de la commission de rédaction et le Directeur Exécutif d'OMAES est le Président du Conseil National de la Société Civile du Mali.

MAUVAISES PRATIQUES

Le travail en silo lors des activités de plaidoyer, de renforcement de capacité avec les acteurs (gouvernement, administration et société civile) sur la nutrition et la WASH. Ce qui a joué sur l'efficience.



DÉFIS

- Instabilité du contexte, changements politiques et renouvellement des décideurs politiques. Le Mali a créé des liens étroits avec des personnes dans l'administration parlementaire et plus particulièrement les secrétaires parlementaires qui sont la mémoire du parlement et font partie des personnes qui restent en dépit des changements politiques. (C'est la même stratégie adoptée au niveau local, où R2G a créé des liens avec les maires mais aussi les secrétaires généraux de mairie, qui eux restent, en cas de changement politique). Les secrétaires parlementaires jouent un rôle clé en termes de mobilisation des parlementaires également car ils/elles sont en lien avec les différentes commissions à qui ils partagent les papiers de positionnement de la société civile. Ils s'assurent également de la participation des députés aux débats.
- La longue durée du processus de plaidoyer qui dépasse largement le cadre d'un programme classique.
- La longue durée du processus de plaidoyer qui dépasse largement le cadre d'un programme classique.



RECOMMANDATIONS

- Renforcer la synergie de coordination et d'actions lors des activités de plaidoyer et de renforcement de capacité avec les acteurs (gouvernement, administration et société civile)
- Créer un réseau d'alliés politiques en dehors des parlementaires/ministres qui en cas de changement politique s'en vont et nécessitent de repartir à zéro dans le travail d'influence.
- Faire reposer les activités de plaidoyer sur des organisations de la société civile fortes en termes de compétences, de ressources financières et d'engagement qui pourront continuer le processus dans la durée.
- S'assurer que les alliés s'approprient bien le processus pour être à même d'avoir les bons arguments et d'influencer aux moments importants.
- Mettre en place des mécanismes de financement pluriannuel pour la pérennisation des activités et des acteurs sur le long terme.

